



HAL
open science

Faire la ville sans l'institution : une réalité citoyenne en devenir ?

Frédéric Bally

► **To cite this version:**

Frédéric Bally. Faire la ville sans l'institution : une réalité citoyenne en devenir ?. 4èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, Nov 2015, Lille, France. hal-03141971

HAL Id: hal-03141971

<https://hal.science/hal-03141971>

Submitted on 15 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bally Frédéric, doctorant
Laboratoire LLSETI
ED Science de l'Homme, du Politique et du Territoire
Université Grenoble Alpes
bally.frederic@gmail.com

Titre de la thèse : *Réalités pragmatiques des initiatives citoyennes et évaluation du développement durable par le prisme du risque*
Sous la Direction de Roland Raymond

*Quatrièmes journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative,
les 13 et 14 novembre 2015*

Faire la ville sans l'institution : une réalité citoyenne en devenir ?

Atelier 4 : Institutionnalisation de la participation et fabrique des territoires

Initiatives citoyennes, démocratie participative, mobilisation locale, développement durable, éco-citoyens, ville, sociologie.

Depuis une trentaine d'années, le paysage de la démocratie représentative française se transforme, lentement, par petites touches, d'actes, de budget et de lois. Des avancées participatives, successives, mais surtout dispersées, qui conduisent à la fois experts, citoyens et acteurs politiques à se demander si la démocratie représentative est dépassée (Blatrix, 2009).

En effet, nous assistons à une valorisation de plus en plus importante de la participation du citoyen ordinaire dans le processus de décision publique, avec une multiplication de discours et de dispositifs participatifs : ce qui caractérise un contexte que Cécile Blatrix qualifie de participationniste. Citons ici les enquêtes publiques, les référendums locaux, les multiples procédures de concertation, les débats publics et bien d'autres lieux où l'élu invoque, convoque le citoyen à donner son avis, à peser sur la vie politique locale. Dans le cadre des politiques de développement durable, la démocratie participative est régulièrement invoquée, tant elle concerne autant la vie des acteurs politiques que des acteurs citoyens du territoire. Cependant, il apparaît des tensions, des problèmes d'organisations dans la participation et nombres de critiques émergents sur l'utilité réelle de ces dispositifs et du poids du citoyen dans le processus de décision.

Au cours de notre propos, nous souhaitons mettre l'accent sur ce qui est invisible et qui co-construit aujourd'hui la ville. Nous allons proposer une vision de ce que font les citoyens, qui montent petit à petit en généralité à partir de la problématique environnement, écologie et développement durable. Cette thématique fait ressortir toute la vitalité citoyenne qui s'approprie des questions aujourd'hui essentielle de l'urbanisation, de la démocratisation et de la planification. Cette modeste contribution nous permettra de montrer que si les citoyens ne sont pas ou peu présents dans les arènes de concertation, mises en place par l'action publique, ils inventent leurs propres règles pour faire, par eux-mêmes le territoire.

Précisons ici que le travail de thèse cherche à identifier les logiques de risque présentes dans ces initiatives citoyennes, de voir les relations et les tensions qu'elles entretiennent avec l'institution et les compétences, l'expertise que les citoyens acquièrent par cet engagement. L'enjeu est à la fois de mettre en exergue l'impact de ces initiatives sur le territoire, d'identifier les freins et tremplins à leur développement, ainsi que de mettre en place des outils d'évaluation, pour une meilleure prise en compte et reconnaissance du savoir, voire de l'expertise citoyenne.

Nous nous intéressons donc aux associations qui mettent en œuvre des projets liés à la nature dans le milieu urbain, à l'écologie, principalement aux acteurs qui dirigent/ sont salariés/ bénévoles/ ont des responsabilités dans ces groupes. Le terrain se limite au territoire lyonnais, et, pour l'instant, à deux quartiers riches en mouvances citoyennes : la Guillotière et la Croix-Rousse. Côté méthodologie, nous articulons actuellement le qualitatif avec des entretiens entretiens semi-directifs auprès des fondateurs, des salariés et des bénévoles de ces initiatives, de 1h30 environ chacun, à des études documentaires poussées (des chartes, documents, sites) et des observations. Nous avons en effet pu observer des réunions internes, des regroupements et évènements entre initiatives citoyennes, la réception du public et une réunion entre associatifs et le Grand Lyon (Métropole).

Notre propos se donne pour objectif de mettre en exergue, de définir les mouvements citoyens qui font, qui agissent sur le territoire lyonnais, au regard des problématiques et des risques qu'ils perçoivent à leur niveau. Ensuite, il s'agira de voir les perceptions et les rapports que ces mouvements entretiennent avec les pouvoirs publics locaux sur le territoire lyonnais, afin de mettre potentiellement en valeur les tensions et la force bottom-up de ces initiatives.

La réémergence du citoyen dans un monde de risques et de crises

Pour bien démarrer, il nous paraît important de revenir sur l'objet de notre étude tout comme sur le postulat de départ. La société actuelle se caractérise par la crise, sorte d'artefact cité par les entreprises, médias et acteurs politiques. Celui-ci prend différentes formes : crise sociale, économique, professionnelle, identitaire et environnementale. La crise est une forme de désordre, de chaos, - créateur de dynamique sociale selon Paul Ricoeur - une situation dans laquelle l'ordre établi est bousculé entraînant des pertes, matérielles, humaines et des incapacités, des impuissances. Il apparaît alors l'un des aspects les plus importants à analyser dans une crise et qui reste un des éléments pilier de notre réflexion : l'incertitude.

Une société du risque permanent et accepté

Nous serions, selon Ulrich Beck, dans une société du risque : un état où « la production des richesses devient inséparable de la production sociale des risques » (Beck, 2001). Nous sommes à la fois producteurs, acteurs et victimes des maux de la société actuelle. Les différentes catastrophes sanitaires et naturelles qui se sont succédé depuis les années 1980

donnent corps à cette société du risque : induits et produits de manière non intentionnelle par la modernisation des procédés, des technologies, ces incidents et hasards écologiques deviennent des thématiques qui interpellent, depuis une vingtaine d'années, de plus en plus de citoyens, de médias, de mouvements. Dans une société où les risques sont prévisibles, calculés, assurés par l'analyse et les statistiques (Le Breton, 2012), nous continuons de produire des risques environnementaux, malgré les conséquences que nous connaissons tous aujourd'hui, à tout le moins que l'on arrive à calculer. Il faut dire qu'il existe un décalage fort entre les risques perçus par la population et les risques mis sur agenda par la ville (Bourg et al., 2013) : ces derniers sont considérés *de facto* comme objectifs tandis que ceux de la population seraient subjectifs, soit irréfléchis, irrationnels et donc illégitimes sur la place publique, car en réalité façonnés par la peur. La majorité des intervenants du colloque « Risques collectifs et situations de crise » (Gilbert, 2003) soulignent la construction sociale des risques comme problème public.

Outre ces différences de perception, on constate aujourd'hui une crise entre citoyens et acteurs politiques, qui se cristallise à travers la confiance perdue dans les élites, et une critique de plus en plus systématique du système de représentation démocratique et d'une oligarchie financière. L'action politique tombe ainsi en désuétude et en légitimité, sur le plan national (Rosanvallon, 2006) pour les citoyens, si bien que l'on parle « d'illusion politique » (Sadran, 2008), tandis que les acteurs politiques constatent cette confiance perdue via le manque de participation aux différentes élections, nationales et locales. Un constat très bien résumé par un enquêté :

« Faut pas se leurrer, il y a quand même un clivage quoi, une perte de confiance dans les compétences, dans la clairvoyance, dans la responsabilité de l'institution et l'intérêt collectif qu'elle définit. J'ai envie de dire à l'heure actuelle les élus sont pas forcément bien vu quoi : parce qu'il y a des projets où l'on te dit quelque chose et puis l'on fait l'inverse. ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mars 2015).

Pour interpeller les citoyens, ces acteurs vont s'appuyer, à partir des années 1990 en France, sur des formes de débats, de tirage au sort et d'outils participatifs. Ces derniers, apparus dans la cité athénienne à l'époque classique puis à la renaissance italienne au 15^{ème} siècle, refont surface dans les années 1980 en Allemagne, au Brésil et aux États-Unis (Flamand, Nez, 2010) : sous la forme notamment de jurys citoyens ou de budget participatif. Avec le développement des budgets participatifs, des assemblées citoyennes (Lang, 2010), la démocratie participative devient, dans un idéal de liberté politique, une mode puis un impératif (Blondiaux, Sintomer, 2002) pour l'action publique, au niveau local tout du moins. Soulignons que cela concerne certains secteurs de l'action publique comme l'environnement, le cadre de vie et l'aménagement du territoire (Blatrix, 2009).

Le leurre de la démocratie participative ?

Du côté des acteurs politiques, la démocratie participative apparaît comme la solution privilégiée pour concerner les acteurs citoyens du territoire, eux-mêmes de moins en moins présents dans les arènes de participation initialement prévue par la démocratie : les isolements de vote. S'il s'agit parfois de légitimer et de consolider l'ordre établi (Gourgues, 2013), force est de constater que la ville est le lieu idéal pour la mise en place d'une démocratie participative, rapprochant à la fois profanes, experts et acteurs politiques.

En effet, chaque individu fait l'expérience, pratique, réflexive du vivre en ville et se retrouve en capacité d'apporter cette expérience, de la traduire ou non, dans un débat ou une réflexion plus globale (Deboulet, Nez, 2013). La mise en place de ces dispositifs de démocratie participative a été notamment favorisée par les conflits d'environnements (Zélem, 2008), où les habitants citoyens n'hésitent pas à interpellier les acteurs politiques face à ce qu'ils pressentent comme un danger pour leur environnement direct : c'est le cas des mouvements NIMBY¹ par exemple.

Cette participation citoyenne est aussi un formidable outil de communication pour la ville et les élus (Bertheleu, 2013), car elle permet de mettre en exergue la transparence du processus politique, ses enjeux et ses effets bénéfiques pour le territoire. Un moment politique particulièrement important au vu de la concurrence grandissante entre villes et territoires et entre acteurs politiques/ institutionnels (Devaux, 2015).

Dans un même temps, toujours dans la problématique environnementale, les pouvoirs politiques et certaines institutions comme l'ADEME incitent tout un chacun à agir à leur niveau, pour amorcer un changement de mode de penser, et d'agir, nécessaire. Si le citoyen est ainsi désigné (toutes catégories sociales confondues exceptionnellement) comme coupable, il est mis en demeure de participer à la réparation des conséquences de ses excès (Zélem, 2008), en s'informant via les différents supports pré-pensés pour lui² et en participant dans les arènes de concertation prévues par l'action publique. L'acteur ordinaire³ est ainsi invité à devenir un éco-citoyen : un modèle vertueux et paradigmatique qui réenchante la notion de citoyenneté (Laforgue, 2012).

Ces initiatives politiques sont, en réalité, un moyen de concerner voire d'assujettir (Laforgue, 2012) le citoyen à des normes de comportements prédéfinies, selon une logique *top-down* qui s'impose directement à eux. Cette logique repose sur un « schème d'identification » (Descola,

¹ Not In My Backyard

² Nous avons étudié, en 2011, comment une campagne de l'ADEME intitulé « Réduisons nos déchets, ça déborde », tentait de concerner le citoyen par des formules simples et des dessins, des images (Frederic Bally, 2011) : « j'achète à la coupe ou en vrac », « j'achète des éco-recharges », « j'emprunte ou je loue », « je donne, je vends au lieu de jeter », « j'évite le gaspillage alimentaire », etc.

³ Nous entendons par acteur ordinaire le sens que confère à cette notion Roland Raymond, c'est-à-dire un acteur qui ne fait pas parti des arènes de décision sur une thématique donnée, en l'espèce : « *tous ceux qui sont étrangers au processus politico-institutionnel de cet objet aujourd'hui social qu'est l'énergie* ». (Raymond, 2013)

2001) relationnel symétrique et capacitaire : l'acteur ordinaire est capable d'agir en éco-citoyen et il convient de fixer le cadre légal pour favoriser l'action. On peut ici citer les aides à l'achat de panneau solaire ou d'un poêle à granulés par exemple ou les récentes législations sur les étiquettes énergie des réfrigérateurs. Ce type de travail « sur autrui » et « avec autrui » (Laforgue, 2009) « tire sa cohérence du fait que l'institution suppose des acteurs possédant une capacité de conversion et de porter le bien commun » (Chavanon et al., 2011) : des citoyens capables de changer de valeurs, de priorités et de comportements tant qu'on leur explique les enjeux et qu'on leur fournit le cadre légal pour cela.

En fait, différents éléments-contingents composent et agissent sur le quotidien des individus (affectuels, affectifs, familiaux, pratiques, matériels, techniques, financiers, esthétiques, etc..) et dont eux-mêmes ne maîtrisent pas toutes les clés d'imbrication (Raymond, 2013). C'est seulement à l'issue de toute une série d'actes de pensée et de tentatives de mise à l'épreuve *in situ*, que l'acteur ordinaire va trouver des solutions opératoires. Difficile donc pour ces individus d'incarner cette figure d'éco-citoyen, unique et non malléable, au vu de leurs intrications dans des situations multiples.

De plus, la vision actuelle et la mise en pratique de la démocratie participative ne convainc ni les citoyens ni les experts. En effet, malgré les qualités des forums hybrides étudiés par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) ainsi que des jurys de citoyens et autres forums de concertation (Flamand et al., 2010), ces arènes de l'actuelle démocratie participative sont encore loin de fonctionner pleinement de manière citoyenne selon eux. On est plus selon Patrick Peretti-Watel dans une « logique de consultation du public » (2003), que sur une logique de concertation véritable en matière de politiques publiques.

Le débat sur la transition énergétique, s'il fait effectivement participer des associations comme négaWatt et se décline en de multiples débats territoriaux, est par exemple encore loin de passer de la théorie à la pratique⁴. Le débat national propose des instances de consultation du public, sur le modèle des formes de participations circonstanciées que l'on peut voir au Danemark par exemple. On est encore une fois plus dans l'imposition d'un savoir expert que dans un véritable dialogue. Ces débats restent une sorte de coquille vide permettant de légitimer une action publique centrée sur une certaine vision de la réalité et des risques pour le présent et l'avenir. Finalement, le problème de rapprochement entre profanes et experts vient toujours se confronter à cette vision bien particulière de la participation des citoyens, malgré les efforts réalisés par les experts pour informer les populations (Irvin, Stansbury, 2004). Agnès Thouvenot parle même « d'échec de la démocratie participative » (2012).

Quand les citoyens se mobilisent...silencieusement ?

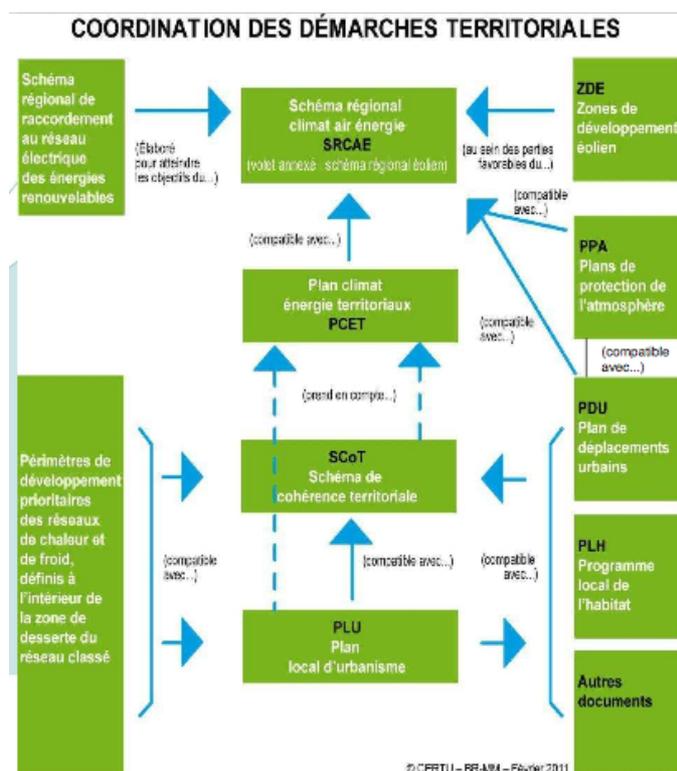
Après avoir décrit ce contexte théorique dans lequel nous nous situons et poser les bases d'une réflexion sur la démocratie participative, nous allons maintenant présenter comment les

⁴ Conférence Annuelle de la Chaire Développement Durable, Transition énergétique et sobriété : enjeux et rôles de l'échelon territorial, Table ronde n°2 Transition et sobriété à l'échelon territorial : quelles initiatives sur le terrain ?, 30 octobre 2013.

citoyens se mobilisent, dans un contexte environnemental où la ville de Lyon est particulièrement active.

Quelques mots sur la politique environnement de la métropole Grand Lyon

Le schéma de la coordination des démarches territoriales sur le territoire Rhône Alpin, ci-dessous, montre bien la complexité du niveau local et les multiples politiques, plan, schéma qui concerne l'énergie, l'environnement, la qualité de l'air et les renouvelables.



Source : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.

Ce type d'imbrication met aussi en lumière la complexité de la thématique développement durable et énergie et le fait qu'elle touche de multiples domaines sur le territoire, tout en faisant appel à un grand nombre d'acteurs institutionnels.

La métropole Grand Lyon rassemble 58 communes du territoire lyonnais et représente environ 1,3 million d'habitants, soit 80% de la population du département du Rhône. Ce sont ainsi 51 500 hectares de territoire, dont la moitié sont des espaces agricoles ou naturels. Le document Vision 2020⁵ est le plan climat du Grand Lyon et présente plusieurs scénarios pour une agglomération sobre en carbone, afin de respecter la perspective du facteur 4 : qui agissent sur les entreprises, le transport, l'habitat et l'énergie en général. Le territoire lyonnais, c'est aussi une politique environnementale active, avec de nombreux parcs qui mettent en avant une gestion respectueuse de la nature (récupération d'eau de pluie, fauche tardive, bois de récupération...) dont notamment 5 parcs labellisés éco-jardins et le parc de la

⁵ <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/le-plan-climat-du-grand-lyon/vision-2020/>

tête d'or, qui fut l'un des premiers à instaurer une Charte pour la nature en 2000. C'est aussi un label Lyon Ville Durable, qui est décrit comme tel :

« Un label représentant l'écusson de la ville en vert sur fond blanc, et permet donc d'identifier les entreprises, lieux, artisans, évènements, commerces qui répondent, participent aux enjeux pragmatiques de développement durable. Il permet de donner une certaine visibilité à l'offre locale de produits, qui participent et encouragent le respect de l'environnement ». Site officiel du Grand Lyon.

Ces différentes initiatives politiques ont valu à la ville la certification ISO 14001, qui impose des objectifs « d'amélioration continue des performances environnementales ». Cependant, s'ils sont indirectement pris en compte, les citoyens sont encore peu présents dans ce type de décision et de processus. Seuls quelques représentants de la société civile (avec branches socioprofessionnelles, entreprises, collectivités) sont présents par exemple dans la Vision 2020 du Grand Lyon.

Les initiatives citoyennes

En marge de ces process politiques, les acteurs ordinaires, pris entre différentes injonctions contradictoires, se rapprochent de collectifs citoyens et montent des groupements associatifs pour faire valoir leurs points de vue. Le territoire lyonnais est un terreau particulièrement fertile en matière d'initiatives citoyennes, relatives au développement durable et à l'écologie urbaine. Nous définissons comme initiatives citoyennes dans cette communication tout groupement d'individus, d'acteurs ordinaires, qui organisent des actions et agissent pour le développement durable sur le territoire. Ces groupements prônent, comme nous allons le voir, des valeurs et des pratiques spécifiques, qui permettent d'investir un capital environnemental⁶ qu'il nous paraît très intéressant d'étudier. Nous parlons d'initiatives, car ce sont des idées citoyennes *bottom-up* : qui partent du bas pour aller vers le haut.

Elles naissent hors des processus décisionnels, jugés trop opaques et hors des processus de démocratie participative, où ces citoyens ne semblent pas présents. Parallèlement aux problématiques de concernement, de crise démocratique évoquées plus haut, il y a une montée de la préoccupation environnementale chez tout un chacun. L'environnement peut ici s'entendre de deux manières : tout ce qui est nature et produits issus de la terre notamment, ainsi que l'environnement direct, urbain des individus. En effet, la prise de conscience du développement durable, d'une crise environnementale, amène ces citoyens à prendre en compte non seulement la planète, mais aussi la vie humaine, et donc le bien-être et le cadre de vie. Ces mouvements travaillent à une régénération environnementale, économique, sociale et même politique des territoires. Nous distinguons 4 grands types d'initiatives citoyennes sur le territoire lyonnais :

- Celles qui remettent la nature au centre de la vie et de l'urbain : réimplantation de jardins, d'arbres, de plantes sur des lieux non utilisés comme les friches urbaines.

⁶ Tel que défini par le laboratoire de recherche Geolab : <http://geolab.univ-bpclermont.fr/spip.php?rubrique56>

- Celles qui mettent en avant la consommation durable par les produits locaux et une gestion exemplaire des déchets par exemple : récupération des déchets organiques, récupération de matériaux pour construction et promotion de l'agriculture durable.
- Celles qui favorisent la pédagogie et une prise de parole par les citoyens sur les thématiques énergie et environnement. Il s'agit ici de fournir un support pour faire monter en généralité les idées citoyennes.
- Celles qui font la promotion des dispositifs techniques pour assurer des économies d'énergie. Les habitats participatifs par exemple.

Le tableau suivant montre les différents objectifs et moyens d'action de ces initiatives, qui soutiennent un avenir durable du territoire lyonnais.

Objectifs	Moyen mis en oeuvre	Exemple d'action	
Retour de la nature	Aménagement du territoire	Réutilisation de friches	Jardins partagés
Consommation durable	Lien ville/ environnement	Installation de composteur	Circuit court entre citoyens et agriculteurs
Démocratie durable	Pédagogie	Forums en ligne pour donner la parole aux citoyens	Formation aux enjeux du développement durable
Economie d'énergie	Dispositifs techniques	Construction de logement durable	Energie partagée et moins chère

Source : Création personnelle.

Notre recherche porte - pour l'instant - exclusivement sur les deux premiers types d'initiatives, qui cherchent à réinstaurer la nature et une consommation durable sur le territoire.

Il nous semble important de préciser dès maintenant la forte inégalité de représentation des catégories socioprofessionnelles dans ces initiatives. En effet, malgré des parcours atypiques et variés, l'ensemble des acteurs interrogés à ce jour possède au moins le niveau bac +3. Certains ont effectué un parcours de reconversion après quelques années en tant qu'ingénieur ou informaticien par exemple, d'autres sont sortis d'un parcours Sciences Politiques pour lancer directement leur association et se spécialiser dans l'action environnementale. Nous avons donc affaire, à tous le moins pour les initiatives citoyennes aujourd'hui interrogées, à des individus possédant un certain niveau de capital culturel (Bourdieu, 1979), social, voire économique : réseaux, capacité à trouver et constituer un dossier de financement, etc. La grande majorité de ces acteurs portent également plusieurs casquettes : ils peuvent être pris dans d'autres engagements associatifs, en rapport avec l'environnement ou non.

Pour expliciter ces initiatives, prenons l'exemple des Compostiers. L'Association veut démocratiser le compostage collectif en ville. Ils mettent en place des composteurs de quartiers, d'immeuble et d'entreprises, pour que les habitants, les professionnels comme les restaurateurs puissent bénéficier d'un traitement des déchets naturels, et que ceux possédant un jardin puissent les réutiliser. Leur projet se résume en quelques objectifs simples comme

donner une deuxième vie aux déchets en produisant un amendement naturel pour les sols, réduire l'utilisation d'engrais, le poids des déchets et donc l'empreinte écologique de tous, favoriser le lien social entre les habitants, responsabiliser et de développer une conscience de l'environnement, des cycles naturels chez les individus. Bien évidemment, le compostage de bio-déchets peut par la suite être valorisé en énergie renouvelable. L'association veut permettre aux plus gros producteurs de bio-déchets de produire du compost pour ensuite le vendre/ donner à des entreprises qui ont les moyens techniques et financiers d'effectuer un processus de méthanisation pour faire du carburant.

« Et on voudrait s'adresser au-delà des projets de compostage des habitants maintenant, aux gros producteurs de bio-déchets, par exemple les restaurations collectives, les supermarchés, leur proposer soit un accompagnement, une formation pour qu'ils fassent eux même le compostage sur leur terrain ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mai 2015)

Au travers de nos observations, nous avons d'ailleurs pu noter la force des liens sociaux qui peuvent se créer au travers des moments d'ouverture des composteurs. En effet, ceux-ci sont ouverts de une à deux heures par semaine (quand il s'agit de composteurs de quartiers) afin de ne pas trop mobiliser les bénévoles de l'association. Cela permet aux personnes qui viennent - et ils sont assez nombreux sur le composteur observé - de discuter, de comprendre la fabrication et la maturation du compost, mais aussi de voir s'ils peuvent en récupérer ensuite pour chez eux. Ces discussions, ces moments d'échanges, qui sont aussi de la sensibilisation, sont un moyen pour Les Compostiers d'inciter les acteurs à d'autres pratiques dans la vie de tous les jours. Cela passe par les produits naturels à utiliser dans son jardin, du restaurant certifié Bio où manger par exemple.

Nous aurions pu également parler de Brin d'Guill, qui gère un jardin partagé sur le territoire, de Aremacs, une association qui trie les déchets des événements festifs sur la région Rhône Alpes par exemple, pour mettre en exergue le fait que ce tissu associatif est une véritable force d'innovation en termes de pratiques. L'exemple des Compostiers montre combien la logique de ces types d'initiatives va bien au-delà du mieux manger/ mieux consommer : il s'agit d'un changement plus global qui est porté, qui ne se focalise pas sur des innovations techniques, mais sur des procédures, des comportements, des choses qui parsèment la vie et le quotidien, pour enclencher une véritable transition énergétique/ écologique. Car cette transition passe également par des économies de carburants, une réduction des transports, des émissions carbone : des réductions permis par ces initiatives - comme les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne - qui cherchent à réinstaurer des circuits courts sur le territoire.

« Limiter les déchets et éviter les déchets : tout considérer comme potentiellement une ressource. Il y avait une question sur la définition du compost : en fait c'est issu de déchets, mais c'est une ressource. Faut arriver à faire sortir le compost du statut de déchets en fait. Faut le considérer autrement...Mais il y a quand même les élagages des arbres du Grand Lyon qui est fait par des entreprises extérieures, ce broyat-là va bien quelque part. Faudrait qu'on arrive à le capter. ». (Associative, Les Compostiers, entretien, avril 2015).

Il faut ajouter que ces initiatives s'insèrent dans un creux institutionnel, et proposent des réponses à des questions, des problématiques, que ces citoyens jugent mal (ou non) prises en compte par la ville/ la Métropole. Nous allons maintenant voir comment ces acteurs citoyens tentent de se réapproprier la ville, par la nature et la consommation durable, sans ou avec l'aide de la ville.

Quand les citoyens reconstruisent l'urbain...avec ou sans la ville

Ces initiatives citoyennes posent ainsi les bases d'un mode de pensée différent et d'agir : au-delà de solutions individualistes et collectives, ils proposent des pistes pour reprendre possession des espaces publics voire des instances de participation.

Faire la ville sans l'institution

Certaines initiatives agissent en effet sans l'accord de la ville. Nous allons identifier deux principales raisons à cela : une critique de l'action politique dans certains cas ou une volonté d'agir le plus rapidement possible, en dehors des temps longs institutionnels. L'association La Ruche de Croix-Rousse a par exemple été créée en 2014 pour « donner la possibilité aux habitants du quartier d'investir ces lieux et afin d'y développer un nouvel espace de sociabilité, de co-création et de développement social ».7 (Site Internet, La Ruche de Croix Rousse, 2015).

L'association a récupéré une villa et une friche de 1700 mètres carrés achetées par la ville, qui devait y construire un parking n'ayant finalement pas pu se faire en raison de l'instabilité des sols. La ruche, dans l'attente d'une convention d'occupation par la ville, propose alors un des activités de permaculture, de la création de mobilier, des cours de yoga et autres espaces de troc, où 118 personnes ont adhéré. Les associatifs et habitants, ingénieurs, architectes, ouvriers, proposent alors à la ville de remettre aux normes la villa et d'occuper la friche qui la borde. La ville, jugeant cette occupation illégale, met fin aux activités, le lieu n'étant pas aux normes urbanistiques. L'association La Ruche de Croix-Rousse, aidée par les habitants et le collectif des Pendarts, va alors aménager la friche pour en faire un jardin partagé : potager, lombricomposteur, fleurs vont ainsi voir le jour sur ce lieu fermé. Là encore, cette occupation illégale d'un terrain de la ville se terminera le 17 avril 2015, par une signification d'ordonnance sur requête et l'installation d'un grillage interdisant l'accès aux Parcelles aménagées par les collectifs. Le 1^{er} mai, le collectif des Pendarts découpent une partie de la grille pour reprendre possession de leurs récoltes.

Une occupation illégale qui durera jusqu'en septembre 2015, où la ville établit un arrêt des activités, évoquant l'absence d'une rampe pour handicapés. Le projet institutionnel serait maintenant de réaliser un terrain pour un habitat coopératif et un jardin partagé. L'association

⁷ <http://lyonlibreweb.org/laruche/wordpress/la-ruche/histoire-du-lieu/>

continue, illégalement, certaines de ses activités sur le terrain, car ils jugent le temps d'attente et de réalisation des projets très long.

Une habitante, membre de l'association, évoque un espace « où l'on peut se rencontrer, échanger, rire, danser, chanter, partager, inventer » tout en affirmant « nous sommes la ville et la ville n'est rien sans nous ».

« On se propose juste de faire vivre ces espaces pendant les années qui découlent d'ici la réalisation des travaux, sans s'opposer au projet de la Mairie ». (Associatif, La Ruche de Croix Rousse, entretien, 2015).

Malgré leur volonté de faire sans la ville, ces acteurs citoyens doivent cependant passer par des conventions. Ils reçoivent même le soutien d'élus comme le conseiller régional Rhône-Alpes, la Maire du 1^{er} arrondissement de Lyon, le conseil de quartier « Haut et cœur des Pentes » et même de parti politique (Europe Ecologie les Verts Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire⁸). Certains posent cependant la question des « liaisons dangereuses entre initiatives citoyennes et partis politiques »⁹.

En tous les cas, les acteurs citoyens définissent ce type d'action comme du piratage :

« On fait parfois ce qu'on appelle du piratage. Dans le sens où la friche ne sert pas, on a besoin d'espace, donc bon aller on met un composteur. ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mars 2015). L'association des Pendarts désigne également comme « jardin pirate » la friche occupée pour réaliser un jardin partagé.

Ce terme est utilisé également dans les hack-lab : « les laboratoires où les gens vont hacker les objets, c'est-à-dire les détourner de leur utilisation première pour les améliorer ou les transformer ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mars 2015). Ce vocabulaire du « hacker » renvoi à la logique des « makers » (Anderson, 2012) et du *Do It Yourself* : un mouvement du faire où le travail est la finalité, sans contraintes ni délais.

Ces citoyens détournent l'utilisation primaire qui est pensée par l'institution pour un lieu pour l'habiter, l'utiliser à leur manière. Il en va de même pour l'utilisation de matériel de récupération, bois, table, etc. Ces notions renvoient directement aux hacking informatique et désigne des pratiques/ des individus qui ont conscience du système dans lequel ils évoluent, tout en évoluant selon leur propre code de conduite et qui servent un intérêt propre, un certain « communisme scientifique » (Jollivet, 2002), supérieur à l'intérêt des nations. Ici, l'intérêt collectif, citoyens ou « les communs »¹⁰, ces choses qui « n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous », pour refaire la ville, passerait donc avant les règles, les lois. Ils

⁸ <http://lyonlibreweb.org/laruche/wordpress/soutien-eelv-et-lcs/>

⁹ Nom de la table ronde organisée par le Groupe de Réflexions et d'Actions Métropolitaines, 25 septembre 2015 : <http://www.gram-lyon.org/la-manufacture-de-la-cite/>

¹⁰ <http://www.la27eregion.fr/la-democratie-locale-a-lepreuve-des-communs/>

vont ainsi bien au-delà de ce qui est prévu, pensé par les acteurs politiques, en adoptant des comportements inattendus, voire inappropriés en rapport à la norme/ la législation en vigueur.

Ce décalage avec la ville/ la métropole se retrouve dans un autre collectif, Les Colibris 69, qui, tout en proposant des solutions, des débats, des ateliers de sensibilisation à l'écologie, n'entretient aucune relation avec les élus :

« Colibris, la ville de Lyon ? (il fait un signe des doigts pour faire un 0). Zéro, Colibris est indépendant...ça reste une association militante... la ville, on n'est pas censé fonctionner avec eux, en tant que Colibris je veux dire. Colibris, ce n'est pas un parti, c'est une émanation de ce qu'a voulu Pierre Rabhi, partage des biens, une autre idéologie, une autre ouverture d'esprit sur le monde ». (Associatif, Les Colibris 69, entretien, avril 2015).

L'entretien fut également l'occasion d'une critique appuyée - et renseignée - de la gestion de la ville, et notamment de la personnalité du maire de Lyon, ainsi que des différents « scandales » autour de ses décisions. Au-delà de leurs activités, Les Colibris 69 proposent également de la concertation sur la démocratie et la participation, pour tenter de réenchanter un modèle dans lequel ces citoyens ne croient plus, car ayant été « institutionnalisé », le terme prenant ici une connotation négative.

Cette peur de l'institutionnalisation des espaces, des débats, a également touché la place Mazagran, auparavant investie par un jardin créée sur une friche de manière illégale :

« Après, la ville, plutôt que de laisser une place, très populaire, la place Mazagran, où il y a déjà le bar du Court Circuit, une SCOP qui fait des cafés suspendus, petit repas le midi en circuit court, végétarien, etc. Pas mal d'expositions artistiques. Un petit peu comme de l'Autre Côté du Pont au final. Donc tu as ce bar sur la place, tu as l'îlot d'Amaranthe, jardin de quartier tu vois, ouvert sur le quartier. Tu as le foyer de Notre Dame les Sans Abris qui est pas loin, donc on a souvent des gars qui squattent un peu sur la place, et y'en a qui se retrouvent à jardiner. Tu as ce composteur sur la friche d'à côté. La collectivité a toléré, mais elle a surtout tout rasé ça et refait la place à neuf. Nettoyé, enlevé, bétonné en mode bonne vieille technique d'urbanisme. Ils l'ont toléré le temps de faire quelque chose d'autre, qui permet de faire monter la valeur de l'entourage. ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mars 2015).

Cette place, en plein centre d'un quartier populaire, ancien squat, a été entièrement refaite à partir de 2004 et jusqu'en 2014 par la ville et la Métropole Grand Lyon dans une dynamique de « requalification de l'espace »¹¹. La place a été bétonnée pour laisser place à des bancs, des espaces verts encadrés et le jardin partagé est occupé aujourd'hui par une association, Brin'd Guill, qui a signé une convention d'occupation à partir de 2006. Le jardin est toujours ouvert à tous, mais possède maintenant des horaires précis d'ouverture et reste entouré de grillage. Cet exemple, ici résumé, et ses différentes étapes de concertation, résument toute la

¹¹ <http://www.grandlyon.com/projets/espace-mazagran.html>

problématique d'institutionnalisation d'un espace pour ces citoyens, qui ne sont pas réellement en accord avec le « formatage » de la place. Ce jardin devait même être, encore une fois, déplacé, pour répondre aux besoins d'aménagements :

« Fin 2011, il y a une première réunion publique de concertation, qui va inviter tous les gens du quartier pour savoir quoi faire pour rénover la place. C'était dans un amphi à Lyon 3, et 350 personnes se sont déplacées. Des jeunes, des vieux, une grande partie du quartier. Ils vont organiser des tables rondes, selon les volontés des gens, avec 3 thèmes centraux : l'air de jeux pour enfant, le jardin et la place publique. Donc là-dessus, ils vont organiser plusieurs réunions de concertation. Un an plus tard, d'octobre 2012 à mars 2013, pas de nouvelles pendant 6 mois. En mars, nouvelle réunion publique où les acteurs de la ville disent qu'ils ne vont pas garder le jardin ici, parce qu'ils voulaient le mettre à la place de l'air de jeux, et mettre l'air de jeux à la place du jardin ». (Associative, Brin d'Guill, entretien, avril 2015).

Cet extrait de l'histoire des différentes réunions de concertation montre également le décalage entre l'espace de consultation/ d'information pensé par les institutions et l'espace de dialogue voulu par ces citoyens. Ces tensions entre habitants et élus/ techniciens vont conduire à une pétition par une habitante du quartier, qui récoltera un peu plus de 1200 signatures pour conserver le jardin partagé. On peut d'ailleurs noter sur ce cas que les citoyens étaient bel et bien présents dans les arènes de concertation prévues par la ville. Peut-être parce que l'enjeu était à la fois clair et impactait leurs lieux de vie ? Ces initiatives citoyennes adoptent donc des mécanismes de défense collectifs face à ce qu'ils perçoivent comme des *risques* (Beck, 2001) : la *traduction* (Latour, 2007) de projets citoyens en dispositifs institutionnels, destinés à être généralisés et opérationnels pour le plus grand nombre. Cette réflexion critique sur la dénaturalisation des projets se retrouve d'ailleurs sur les habitats partagés également :

« Le nouveau quartier de Confluence est une vitrine. Idéologiquement, il y avait des projets d'habitats partagés sur ce quartier, j'étais dans l'un de ceux-là. Mais c'était du bluff : c'était manipulé par le grand Lyon. C'est le problème quand ce type d'habitat est piloté par la ville. Tu as celui de Villeurbanne, mais qui là est privé, et c'est celui qui a l'air de fonctionner le mieux. ». (Associatif, Les Colibris 69, entretien, avril 2015).

Ces quelques exemples montrent la difficulté pour les initiatives citoyennes à agir sans la ville. À un moment où à un autre, pour investir un débat public ou un espace, ils ont besoin de s'appuyer sur le soutien d'une mairie ou d'élus, car la loi et l'urbanisme les rattrapent. À ce titre, la loi peut apparaître comme ayant deux effets selon un enquêté :

« La loi vient bloquer certaines initiatives citoyennes, car elle est pensée à un niveau élevé en termes d'ambition. Elle est aussi une lumière que les gens ont en tête : une fois que le législateur a produit une loi sur l'interdiction pour les magasins d'avoir les néons allumés la nuit, l'association Clan du Néon, qui venait les éteindre la nuit, a arrêté d'agir. Ils ont estimé que la loi faisait les choses, alors qu'en réalité, aucune sanction n'est là pour inciter les magasins ». (Associatif, Anciela, entretien, octobre 2015).

L'enquête met en avant le pouvoir symbolique de la loi et ses effets sur les membres de différents collectifs. Leurs représentations de la nature de la loi, toute puissante et levier idéal de mise en agir, et la confiance qu'ils lui créditent, les conduits à se retirer de ce type d'actions de sensibilisation. Au-delà de ces collectifs qui agissent sans la ville, certaines associations vont passer par des solutions de financement par la ville, la région, pour assurer la pérennité de leur action.

Financements de la ville et impacts

Certaines de ces initiatives sont financées par la métropole Grand Lyon ou par la région, dans le cadre de la politique locale de développement durable et notamment de gestion des déchets. Ces financements interviennent dans un cadre de décentralisation et de baisse des dotations de l'État pour les collectivités, qui passent ainsi par des associations pour mettre en œuvre certaines compétences et actions, déclinaisons ou non de dispositifs pré-pensés. Si ce type de financement remet en cause le bien-fondé d'une initiative – *bottom-up* - citoyenne, il permet de la légitimer au niveau local, lui donnant du poids et une reconnaissance institutionnelle d'utilité sociale et environnementale. Les initiatives citoyennes prennent ainsi une nouvelle dimension : cette condition de financement est parfois vitale, comme pour le montre Camille Devaux avec les habitats participatifs (Devaux, 2015).

Ces financements permettent dans un même temps de témoigner de l'engagement du Grand Lyon, des villes et de la région pour le développement durable ainsi que pour l'action citoyenne. Le financement par la région Rhône-Alpes prend par exemple la forme d'un appel à projets, lancé chaque année « Rhônalpins écocitoyens », et qui se destine à valoriser et soutenir les « initiatives pionnières ou originales dans le domaine de l'écoresponsabilité ou de l'adaptation au changement climatique »¹². Deux volets sont déclinés pour accueillir plusieurs types de projets :

- Éco-citoyens engagés : un accompagnement au changement de comportement vers les publics adultes.
- Éco-citoyens solidaires : un accompagnement des initiatives écocitoyennes auprès d'un public adulte en situation de précarité.

Ces aides sont plafonnées à 80% des dépenses éligibles pour un montant de 15 000 euros maximum ou de 20 000 maximum selon le type de projet. Après 2 années de lancement, l'association Les Compostiers a pu bénéficier de cette aide, ainsi que d'une subvention pour financer leurs actions sur le territoire. Elle leur a notamment permis de grandir et de salarier trois personnes, dont deux à plein temps.

Ces différentes aides, qui se déclinent également au niveau du Grand Lyon et des villes via des subventions¹³, sont de véritables investissements de long terme qui forment un capital environnemental territorial, voire institutionnel. Ces différentes formes de financement sont

¹² <http://www.rhone-alpesolidaires.org/appel-a-projet/appel-projets-rhonalpins-ecocitoyens-2013>

¹³ <http://www.grandlyon.com/services/demande-de-subvention.html>

adossées à des marches à suivre, des obligations de comptes rendus qui se traduisent par des réunions plus ou moins fréquentes, qui permettent de faire un point sur les avancées et les projets de chaque association partenaire/ bénéficiaire.

Pour les acteurs associatifs, l'une des premières difficultés qui se pose dans ces formes d'aide est la fréquence des réunions avec le Grand Lyon :

« En 6 ans, on a eu une fois un rendez-vous avec le vice-président de l' élu à la gestion des déchets du Grand Lyon, et on s'est vu une demi-heure ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mai 2015).

« On a du mal à échanger avec les techniciens du service là, parce que nous on voudrait que notre projet soit construit, en dialogue avec eux. Et on a du mal à avoir des réponses, du mal à obtenir des réunions où il y a tout le monde, où on peut avancer ». (Associative, Les Compostiers, entretien, avril 2015).

Tout se passe comme si les associations et l'institution n'évoluaient pas dans les mêmes temporalités. En effet, pris dans une action quotidienne, un travail sur le terrain, ces acteurs citoyens ont besoin d'une construction commune, de réponses à leurs questions, d'une relation partenariale pour mieux les guider. Pris dans d'autres impératifs et dans de multiples engagements, l'institution limite les interactions avec les associations.

Ces dernières ont ainsi l'impression que le Grand Lyon ne participe pas réellement à leur action, et au-delà de l'amertume, s'installe une vision plus critique de ces réunions et de ce partenariat :

« Tout est filtré par les techniciens qui disent que c'est pas possible, parce que ça se faisait pas comme ça avant...ils sont là pour un outil de contrôle en ce moment, de voir si les points de la convention sont bien respectés. Nous dès qu'on a une problématique, normalement le rôle du technicien, c'est qu'on peut en parler avec lui et lui il fait remonter aux élus. Là, ça se fait pas comme ça et la personne, j'ai pas trop envie de savoir sa fiche de poste réelle, mais je doute qu'elle ait que le compostage à faire. Ce qui est sûr, c'est que le Compostage, c'est un peu le dernier de ses soucis. Du coup ce n'est pas un partenariat dans les faits ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mai 2015).

Ces propos font apparaître une deuxième difficulté dans les relations avec l'institution, qui est le dialogue avec un intermédiaire, ici incarné par des techniciens du Grand Lyon. Ils apparaissent comme une barrière et ne permettent pas de sensibiliser les élus, de les interpeller. Les acteurs avouent que « c'est difficile d'être dans une dynamique de partenariat, de co-construire véritablement des choses ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mars 2015). Ils ont plutôt l'impression d'un subventionnement qui ne prend en compte qu'une obligation de moyen : « Sur le projet associatif, on est subventionné en partie : on a pas d'obligation de résultat, mais une obligation de moyen : on met les moyens pour arriver aux objectifs. Dans ce sens-là, on n'a pas un rapport partenarial ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mai 2015).

Apparaît ici une troisième difficulté pour ces initiatives citoyennes, perçue en tout les cas par ces acteurs, c'est le manque de motivation apparent des acteurs politiques. Les Compostiers dénoncent ainsi un manque d'engagement, mais surtout de dynamique du côté du Grand Lyon. Ils parlent ainsi d'essaimage des financements, pour « verdir » l'image du Grand Lyon, pour donner une place importante au développement durable :

« ça leur permet de mettre une petite couche verte, de dire qu'ils subventionnent un certain nombre d'associations. Ça verdit leur image, mais ça ne va guère plus loin. Ça pourrait être beaucoup plus engagé finalement ». (Associative, Les Compostiers, entretien, avril 2015).

Selon C. Devaux (Devaux, 2015), marquer son engagement en faveur de ce type d'initiatives citoyennes, c'est avant tout porteur de symboles : « montrer qu'ils se préoccupent d'un problème peut être tout aussi important pour les gouvernements que d'agir véritablement sur ce dernier » (Hassenteufel, Smith, 2002). En tant que porteur d'innovation, ces initiatives citoyennes peuvent devenir un instrument au service de cette compétition entre territoires. Les prix et distinctions des villes et projets innovants, notamment en termes de développement durable, ne font qu'entretenir cette logique. On retrouve ici une logique de « marketing urbain » (Rosemberg, 2000), qui devient « un référentiel transversal qui doit imprégner l'ensemble des actions publiques menées » (Le Bart, 2011).

Ces acteurs associatifs sont donc pris dans ce que Luc Boltanski appelle un « jeu avec des règles » (Boltanski, 2009), où l'institution apparaît tantôt comme un allié, tantôt comme un ennemi et parfois les deux en même temps. Les initiatives d'un côté, les acteurs institutionnels de l'autre, évoluent dans des « réalités sociales construites » (Berger, Luckmann, 2006) différentes, dans le sens où ils ne perçoivent pas avec la même intensité les risques et problématiques du territoire.

Conclusion

En proposant des formes d'action inédites et en réitérant certaines manières de percevoir la nature et l'humain, ces initiatives citoyennes s'inscrivent dans l'écologie urbaine, basée sur la solidarité, le retour à la terre et le renouveau de la politique par l'intelligence collective. Ils rejoignent ainsi la « nouvelle forme de citoyenneté » évoquée par John Urry, dont la responsabilité se tourne vers la terre et vers l'humain (2005). Ces initiatives, où la citoyenneté ne se contente plus du vote et s'intéresse à l'environnement, aux actions du quotidien, évoluent encore dans un manque de cadre institutionnel. Elles sont un moyen pour ces citoyens de réclamer leur « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) et de redévelopper une « sécurité ontologique » (Giddens, 1994). Cet horizon citoyen idéal est une forme de réponse aux différentes crises, particulièrement politique, qui traversent nos sociétés.

Cependant, ces investissements en « capital environnemental » ne peuvent se faire sans la ville : certaines initiatives doivent se plier au rythme institutionnel des instances de concertation tandis que d'autres passent par les élus pour légitimer leurs actions. Le village des alternatives, le 9, 10 et 11 octobre 2015, organisé à l'occasion du passage à Lyon du tour

de France Alternatiba¹⁴, a accueilli de nombreuses initiatives citoyennes, mais aussi des tables rondes et débats : des moments de paroles entre citoyens et élus, organisés par des citoyens, faisant place à l'intelligence collective. Si les problématiques de temps longs institutionnels, de tensions entre élus voire de « mauvaises volontés » sont ressorties, reste à voir comment il est possible de pérenniser ce type de procédure *bottom-up* pour améliorer le dialogue entre citoyens et acteurs politiques.

Si la notion même de développement durable fait l'objet de nombreuses critiques, force est de constater qu'elle a permis d'instaurer une véritable culture participative, tout en posant les premières pierres aux édifices que construisent aujourd'hui ces acteurs citoyens. Aujourd'hui experts, ces citoyens, partis prenants d'actions pour le commun, sont porteurs d'innovation aussi bien pour l'écologie urbaine que pour le développement du territoire. De nombreux lieux d'idées citoyennes restent invisibles aux yeux de la ville comme les éco-hacklab par exemple, ces « espaces de liberté et d'expérimentation de projets citoyens innovants »¹⁵.

Au final, si l'on assiste à une véritable dynamique *bottom-up* de mobilisation citoyenne en matière d'écologie sur le territoire lyonnais, et en parallèle, à des procédures de concertation généralisée, les élus et les citoyens se cherchent toujours mutuellement. Il conviendrait de mesurer les effets qualitatifs, plus que quantitatifs de ces initiatives citoyennes (sociaux, environnementaux par exemple) pour les faire reconnaître aux élus et acteurs publics.

Côté perspective, notre recherche va s'axer prochainement sur les processus politiques de prise en compte de ces initiatives citoyennes et notamment sur les acteurs qui oeuvrent à leur reconnaissance dans cette sphère.

Bibliographie

- Anderson C., 2012, *Makers: la nouvelle révolution industrielle*, traduit par Le Séac'h M., [Paris], Pearson.
- Beck U., 2001, *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*, traduit par Bernardi L., Paris, France, Aubier, 521 p.
- Berger P.L., Luckmann T., 2006, *La construction sociale de la réalité*, traduit par Taminiaux P., Paris, France, A. Colin, 357 p.
- Bertheleu H., 2013, « Démocratie participative : entre gestion urbaine et citoyenneté », dans Françoise B. (dir.), *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (Perspectives Villes et Territoires), p. 43-54.
- Blatrix C., 2009, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 74, 2, p. 97.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, p. 17-35.
- Boltanski L., 2009, *De la critique: précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, France, Gallimard, 294 p.
- Bourdieu P., 1979, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences*

¹⁴ Une dynamique citoyenne de mobilisation sur le changement climatique née à Bayonne, en octobre 2013.

¹⁵ <https://lapaillassaone.wordpress.com>

sociales, 30, 1, p. 3-6.

Bourg D., Joly P.-B., Kaufmann A., Centre culturel international, 2013, *Du risque à la menace: penser la catastrophe*, Paris, France, Presses universitaires de France, impr. 2013, 374 p.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, France, Éd. du Seuil, 357 p.

Chavanon O., Joly O., Laforgue D., Raymond R., Tabois S., 2011, « Le scénario facteur 4 : les rhétoriques institutionnelles au regard des conduites ordinaires en matière de consommation d'énergie », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 2, n° 1.

Deboulet, A., Nez, H. (dirs.), 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 137 p.

Descola P., 2001, « Par-delà la nature et la culture », *Le Débat*, 114, 2, p. 86.

Devaux C., 2015, *L'habitat participatif: de l'initiative habitante à l'action publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Flamand A., Nez H., 2010, *La démocratie participative inachevée: genèse, adaptations et diffusions*, Bacqué M.-H., Sintomer Y. (dirs.), Gap, France, Y. Michel, 238; 4 p.

Giddens A., 1994, *Les conséquences de la modernité*, traduit par Meyer O., Paris, France, L'Harmattan, 192 p.

Gilbert C., 2003, *Risques collectifs et situations de crise: apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris; Budapest; Torino, l'Harmattan.

Hassenteufel P., Smith A., 2002, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française » », *Revue française de science politique*, 52, 1, p. 53-73.

Irvin R.A., Stansbury J., 2004, « Citizen Participation in Decision Making: Is It Worth the Effort? », *Public Administration Review*, 64, 1, p. 55-65.

Jollivet P., 2002, « L'Éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information de Pekka Himanen », *Multitudes*, 8, 1, p. 161.

Laforgue D., 2009, « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines »:, *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 4.

Laforgue D., 2012, « Etre ou ne pas être éco-citoyen : une question d'institutions? ».,

Latour B., 2007, *Changer de société, refaire de la sociologie*, traduit par Guilhot N., Paris, France, la Découverte, impr. 2007, 400 p.

Le Bart C., 2011, « Marketing territorial », dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Rennes, Presses de Sciences Po, p. 324-329.

Le Breton D., 2012, *Sociologie du risque*, Paris, France, P.U.F.

Lefebvre H., 1968, *Le Droit à la ville*, Paris, France, Éditions Anthropos, 164 p.

Peretti-Watel P., 2003, *Sociologie du risque*, Paris, France, A. Colin, 286 p.

Raymond R., 2013, « Système social énergétique et mouvement créatif ordinaire », *Annales historiques de l'électricité*, N° 11, 1, p. 73-86.

Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie: la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil (Les livres du nouveau monde), 345 p.

Rosemberg M., 2000, *Le marketing urbain en question production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Thèse de doctorat, Paris, Anthropos.

Sadran P., 2008, « Le citoyen, entre l'illusion politique et l'agir démocratique », dans *La Politique*, L'Esprit du temps, p. 123.

Thouvenot A., 2012, « Politique de la ville. Reconnaître le pouvoir d'agir des citoyens », *La Gazette des communes n°2151*, 26 novembre 2012.

Urry J., 2005, *Sociologie des mobilités: une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, traduit par Burch N., Paris, France, A. Colin, impr. 2005, 253 p.

Zélem M.-C., 2008, « Environnement et politique-s »: Compte rendu de colloque (Toulouse, 25-26 juin 2007) », *Natures Sciences Sociétés*, 16, 4, p. 379-381.